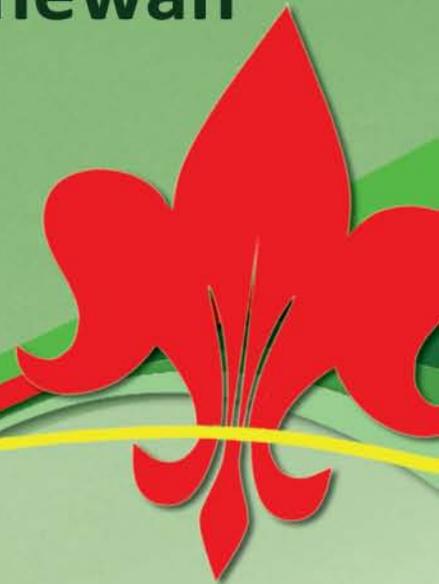


Rapport du

Comité consultatif en matière d'affaires francophones

Gouvernement de la Saskatchewan



Décembre 2010

Immigration et migration interprovinciale

Lettre d'accompagnement

L'honorable Donna Harpauer
Secrétaire provinciale

Madame la Ministre,

Pour faire suite à notre rencontre du 28 mai 2010 à Regina, j'ai le plaisir de vous présenter le quatrième rapport du Comité consultatif du secrétaire provincial en matière d'affaires francophones.

Sous le thème de l'immigration et de la migration interprovinciale, nous avons réuni de hauts fonctionnaires du ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration. Le Comité a aussi sondé le réseau communautaire francosaskois en vue de relever toutes les questions ou tendances dans ce secteur et a rencontré plusieurs groupes qui jouent un rôle de premier plan dans le recrutement et l'établissement des nouveaux arrivants d'expression française dans la province.

La croissance de nos communautés et de la province est une priorité à la fois pour la communauté francophone et le gouvernement provincial. Nous espérons que nos recommandations serviront à exploiter le potentiel des immigrants de langue française vers la province afin d'en augmenter le nombre au cours des prochaines années, et ce, pour le bien de tous.

Au nom des membres du Comité, c'est avec grand plaisir que je vous présente aujourd'hui nos recommandations.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.



René Carpentier
Président du Comité consultatif

Décembre 2010



Résumé

Dans le cadre de nos discussions avec les intervenants francophones ainsi qu'avec les représentants du gouvernement, nous avons rapidement constaté le même intérêt à se doter d'une stratégie de croissance démographique.

La stratégie d'immigration de la Saskatchewan est axée sur la main-d'œuvre. Tous les efforts menés pour attirer de nouveaux arrivants dans notre province visent à collaborer étroitement avec les employeurs pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Pour sa part, la communauté francophone a une stratégie d'immigration dont l'objectif principal est d'accroître sa population tout en s'assurant que les nouveaux arrivants sont en mesure de contribuer à la société saskatchewanaise.

Le présent rapport propose sept recommandations qui, selon nous, renforceraient les efforts de la province en vue d'attirer de nouveaux arrivants. En collaborant avec la communauté fransaskoise, la Saskatchewan ajoutera de la valeur à ses actions et à ses initiatives en matière d'immigration, ce qui contribue à la croissance et au bien-être de notre province dans son ensemble.

Recommandations :

1. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration collabore avec le service d'emploi de la communauté, *Action Emploi*, en vue de mettre en place une stratégie de recrutement national de la main-d'œuvre de langue française qui comblerait les besoins provinciaux en matière de ressources humaines.
2. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration augmente le contenu en français du site Web d'immigration Saskatchewan, en traduisant les principaux programmes et documents déterminés en consultation avec les représentants du Réseau provincial en immigration.
3. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration poursuive activement un partenariat de mobilité de la main-d'œuvre plus formel avec l'île Maurice.
4. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration collabore avec l'Assemblée communautaire fransaskoise afin d'identifier les pays ayant un bassin de population francophone qui sont en mesure de satisfaire aux besoins en main-d'œuvre de la province et aux objectifs de la communauté francophone.



5. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration encourage les institutions postsecondaires à mettre en œuvre un processus facilitant l'identification des étudiants parlant français du premier au troisième cycle qui respecte le droit à la protection de la vie privée.
6. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration crée un 12^e point d'entrée pour les nouveaux arrivants sous la direction de l'Assemblée communautaire fransaskoise et du Réseau provincial en immigration.
7. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration amorce des négociations avec le gouvernement fédéral afin que les services d'immigration soient transférés au gouvernement provincial. Le transfert de responsabilités comprendrait le maintien des services en langue française.

Mandat du Comité

Conseiller la secrétaire provinciale dans son rôle de ministre responsable des Affaires francophones, en procédant à l'examen et à l'analyse des programmes et des politiques visant la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

Objectif de la réunion

La cinquième réunion du Comité avait pour objectif de déterminer les possibilités ayant trait à **l'immigration et à la migration interprovinciale**, secteurs que les intervenants de la communauté francophone et les ministères gouvernementaux avaient reconnus comme une priorité, lors de notre consultation initiale à l'été 2009.

Les immigrants et les migrants d'expression française

Tirer parti de l'histoire

Il convient de discuter des migrants d'expression française vers la province comme un élément fondamental du développement de notre communauté francophone étant donné qu'à bien des égards, nos collectivités ont été bâties par ce qu'on peut nommer la première vague d'immigrants en Saskatchewan il y a plus de deux cents ans.



Il y a deux siècles, les Métis de langue française provenant de l'est du Canada ont sillonné la province établissant des liens linguistiques et culturels avec les Premières nations de la Saskatchewan bien avant l'établissement des Européens dans l'Ouest canadien. Après ces explorateurs, sont venus dans les années 1900, d'autres pionniers francophones de l'est du Canada, des États-Unis, et directement de pays européens, tels que la Belgique et la France.

Ces pionniers et leurs descendants ont aidé à façonner la Saskatchewan que nous connaissons aujourd'hui et nous ont légué une géographie et une culture marquées de façon permanente de leur contribution. De nos jours, la Saskatchewan est encore une fois dans une phase d'expansion, ce qui offre une autre excellente occasion de mettre à profit la force culturelle et institutionnelle des communautés francophones dans l'ensemble de la province.

Réconcilier la rationalité économique et démographique

Essentiellement, la stratégie d'immigration de la Saskatchewan est axée sur la main-d'œuvre qualifiée. Au moyen d'efforts de recrutement à l'échelle nationale et internationale, la province cherche à satisfaire les besoins du marché du travail actuel. Ainsi, les pénuries dans la main-d'œuvre en Saskatchewan contribuent à déterminer quels marchés nationaux ou internationaux la province doit exploiter plus activement. Le choix des marchés se fait en étroite collaboration avec des employeurs qui, grâce à leur expérience en recrutement international et en établissement de leur main-d'œuvre, sont en mesure d'offrir une rétroaction continue.

La stratégie démographique de la communauté francophone est axée sur la population. La communauté cherche à accroître sa population de parlants français en vue de contrer les dangers de l'assimilation et plus particulièrement de diversifier et d'enrichir ses collectivités. Bien que le lien avec le marché du travail soit essentiel pour aider la communauté à intégrer et retenir les immigrants, il ne constitue pas sa principale motivation. La communauté souhaite que ses régions et ses écoles francophones s'épanouissent et atteignent leur plein potentiel dans l'ensemble de la province.

Ces stratégies créent donc une excellente occasion pour un partenariat dont la clé est l'identification de pays qui ont un bassin de population francophone et qui répondent aux besoins de la Saskatchewan en main-d'œuvre. Ce genre d'approche axée sur la main-d'œuvre peut en effet réaliser les objectifs de la province et de la communauté sans compromettre le fondement de leurs motivations. Cependant, une telle proposition soulève la question suivante : pourquoi cibler la communauté francophone et non pas d'autres groupes culturels ou linguistiques?



Organisée, inclusive et accueillante

Le Comité ne suggère absolument pas que des objectifs démographiques axés sur le plan linguistique devraient être mis en place dans la province, ni que la communauté francophone devrait faire l'objet de reconnaissance « spéciale » au-delà de ce que procurent la Politique de services en langue française de la Saskatchewan et les partenariats en place avec le gouvernement fédéral.

Nous encourageons la province à collaborer étroitement avec cette communauté en raison de son expertise en recrutement de main-d'œuvre grâce à son service d'emploi. Par exemple, ce service exploite un solide réseau d'écoles, de centres communautaires et d'organismes pour soutenir l'intégration. De plus, la communauté francophone a ouvert la voie à la notion « d'inclusion » des nouveaux arrivants, et ce, après plus d'un an de collaboration, de consultation et de recherches communautaires. Dans ce secteur, la communauté francophone est un partenaire qui s'avère idéal.

Les nouveaux citoyens d'expression française de la Saskatchewan

Les renseignements détaillés au sujet de la migration des immigrants d'expression française ne sont souvent que des données du recensement. Étant donné que le prochain recensement se déroulera en 2011, notre analyse de la croissance démographique récente en Saskatchewan se limite aux renseignements à notre portée et en conséquence ne peut pas faire l'objet d'une analyse approfondie en ce moment.

Cependant, les données de 2001 à 2006 dressent un portrait intéressant des tendances. Au cours de cette période, la Saskatchewan a accueilli 1105 citoyens francophones par l'entremise de la migration interprovinciale et 240 immigrants internationaux francophones. Ces nouveaux arrivants sont venus de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens, mais particulièrement de l'Est. À l'échelle internationale, ils sont surtout venus d'Europe, d'Amérique du Sud, d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient.

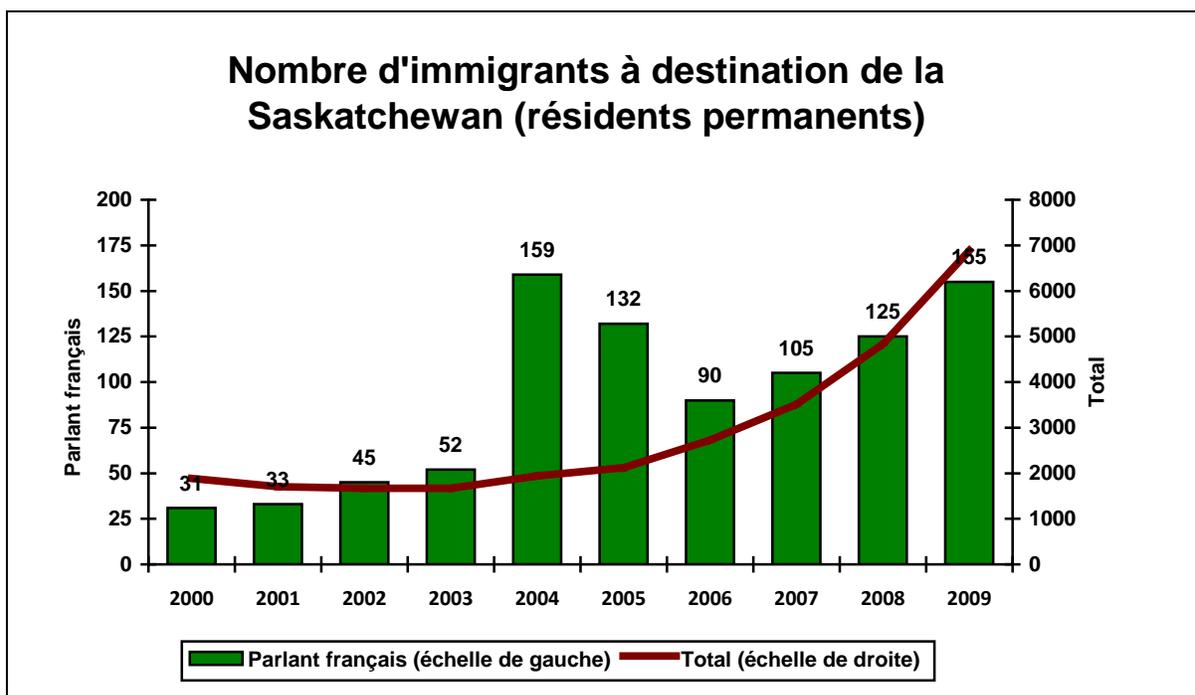
Un rapport récent sur la croissance démographique publié par Statistique Canada semble confirmer cette tendance. Des 5000 nouveaux arrivants en Saskatchewan entre avril et juin 2010, 1027 nouveaux citoyens sont issus de la migration interprovinciale, et de ce groupe, un tiers provient du Québec.

La plupart des nouveaux citoyens se sont établis à Regina et à Saskatoon, bien qu'un certain nombre, tout comme notre population francophone, aient choisi de s'installer dans de plus petites villes ou des villages sur l'ensemble de la province.



Depuis 2006, il est difficile d'évaluer exactement le nombre de nouveaux Saskatchewanais qui sont francophones. Or, si on tient compte du fait que 8 p. 100 des élèves fréquentant les écoles fransaskoises sont actuellement des enfants de nouveaux immigrants, nous pouvons affirmer que leur nombre a augmenté au cours des dernières années.

Bien que le tableau ci-dessous donne une indication des niveaux d'immigration de personnes d'expression française, il représente seulement l'immigration internationale et est fondé sur une autodéclaration de compétence linguistique ce qui ne reflète pas toujours fidèlement la capacité réelle de s'exprimer dans cette langue.



Source : Canada CIC Faits et chiffres, 2009

Ces données ne représentent pas entièrement les répercussions de la récente croissance démographique en Saskatchewan sur la communauté francophone. Ce qui était autrefois un groupe homogène d'ascendance européenne ou issu des Premières nations se transforme rapidement en une communauté très diversifiée et multiculturelle. On a qu'à visiter une école ou une garderie francophone pour s'apercevoir du changement fondamental en cours. Comme tout changement, celui-ci est semé à la fois de risques et de possibilités. La communauté fransaskoise a eu le mérite d'accepter ce changement et de profiter de l'occasion pour développer et diversifier ses communautés au bénéfice de tous ses membres.



Migration interprovinciale

Profiter de l'occasion ici en Saskatchewan

Le mouvement de la main-d'œuvre au Canada, d'est en ouest, n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau cependant, c'est que la Saskatchewan tente de retenir une juste part de cette main-d'œuvre avant qu'elle ne s'éloigne plus à l'ouest. Vu que le tiers des citoyens canadiens parlent le français, il n'y a aucun doute dans notre esprit que la communauté francosaskoise doit participer activement à toute initiative provinciale de recrutement à l'est du Manitoba.

Dans le passé, le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration a réagi à cette possibilité en soutenant des services d'emploi en langue française dans la communauté ainsi qu'en collaborant et en appuyant de façon sélective des groupes d'intervenants francophones et leurs activités de recrutement de la main-d'œuvre dans l'est du Canada. Nous encourageons le Ministère à continuer de mettre à profit ces étapes initiales et de donner aux intervenants francophones les moyens de devenir nos ambassadeurs dans les régions francophones du Canada.

Le plus grand bassin de main-d'œuvre francophone pouvant répondre aux besoins de la communauté francosaskoise et de la province se trouve ici au Canada, ce que nous oublions parfois vu la place importante qu'occupe l'immigration internationale. Nous disons aux deux parties qu'une stratégie efficace dans ce secteur commence par un effort concerté de promotion des possibilités en Saskatchewan auprès de la population d'expression française au Canada.

Recommandation 1

Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration collabore avec le service d'emploi de la communauté, *Action Emploi*, en vue de mettre en place une stratégie de recrutement national de la main-d'œuvre de langue française qui comblerait les besoins provinciaux en matière de ressources humaines

Immigration en Saskatchewan

Dans le cadre des objectifs de la Saskatchewan en matière de croissance démographique et par l'entremise du Réseau provincial en immigration, la communauté francosaskoise s'est fixé des objectifs audacieux. Dans son plan stratégique sur l'immigration au cours des 20 prochaines années, la communauté cherche à maintenir son poids démographique au moyen de cibles précises visant l'augmentation du nombre total de nouveaux arrivants d'expression française de 100 par année en 2010 à 1000 par année d'ici 2030.



Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan

Le gouvernement provincial ainsi que les groupes d'intervenants dans ce secteur sont relativement nouveaux dans le domaine de recrutement de main-d'œuvre à l'international. La communauté francophone ne fait pas exception et par l'intermédiaire de l'Assemblée communautaire francosaskoise elle participe à ce secteur depuis plus de cinq ans.

Malgré leur engagement récent dans ce secteur et leurs différentes motivations en vue d'attirer de nouveaux arrivants dans la province, la Saskatchewan et ses communautés francophones semblent maintenant être sur la même voie relativement à l'accueil de nouveaux citoyens dans la province; l'objectif commun étant d'accroître notre population parallèlement à la croissance de notre marché du travail. Pour les immigrants internationaux, la promesse d'un emploi, avant même leur arrivée, constitue l'attrait le plus important.

Compte tenu de la compétitivité du marché du travail international, un des gages de réussite est l'autopromotion. La Saskatchewan a récemment lancé un site Web exhaustif sur l'immigration, qui rassemble les renseignements et les services en mesure d'aider les nouveaux arrivants éventuels à mieux comprendre notre province. Ce même site Web centralise aussi les services offerts aux nouveaux arrivants avant et après leur établissement en Saskatchewan.

Le site d'immigration Saskatchewan bénéficierait de meilleurs liens avec les sites Web existants qui ont été créés par la communauté francosaskoise. Le site Web pourrait facilement être enrichi par la traduction et l'affichage de documents et de services principaux ciblés.

Recommandation 2

Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration augmente le contenu en français du site Web d'immigration Saskatchewan, en traduisant les principaux programmes et documents déterminés en consultation avec les représentants du Réseau provincial en immigration.

L'île Maurice – tirer parti d'une réussite

Plus tôt cette année, une délégation de l'île Maurice a visité notre province afin d'explorer les possibilités de partenariats avec la Saskatchewan. On a rapidement constaté que la mobilité de la main-d'œuvre est un secteur potentiel de collaboration. Bien que l'anglais y soit la langue officielle, la communauté francosaskoise a été invitée sans tarder à se joindre au partenariat étant donné que le français fait partie intégrante de la vie quotidienne sur l'île.



La République de Maurice est située à environ 900 kilomètres à l'est de Madagascar dans l'océan Indien. La France la revendique en 1715 et la renomme *Île de France*. La colonie devient prospère et en 1814, la Grande-Bretagne en prend possession. Depuis, les institutions françaises ont été maintenues et la langue française y est couramment utilisée en plus de l'anglais, langue officielle, et du créole.

Peu de temps après la visite initiale en Saskatchewan, une délégation composée de représentants du gouvernement, de la communauté et de l'Institut français (Université de Regina) s'est rendue à l'île Maurice afin de tisser des liens plus formels avec ce pays, particulièrement en matière de la mobilité de la main-d'œuvre. Ce nouveau marché représente, à la fois pour la province et la communauté, une excellente occasion d'accéder à une population active bien éduquée qui parle couramment le français et l'anglais, ce qui faciliterait son intégration dans notre province tout en profitant à nos communautés francophones.

Recommandation 3

Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration poursuive activement un partenariat de mobilité de la main-d'œuvre plus formel avec l'île Maurice.

Cette initiative est un exemple révélateur d'une idée préconisée par notre Comité dès la publication de notre premier rapport. Nous devons profiter de l'avantage d'avoir une communauté francophone dynamique, ce qui constitue un atout pour la province au chapitre des relations avec les pays ayant un bassin de population francophone, et ce, partout dans le monde. L'île Maurice nous procure un modèle pratique pour repérer d'autres pays où les intérêts de la province et de la communauté pourraient se rejoindre. Essentiellement, de tels marchés de population active répondraient aux besoins en main-d'œuvre de la province et renforceraient nos communautés francophones.

L'île Maurice est l'un des nombreux pays de la francophonie internationale avec lesquels la Saskatchewan voudrait établir des partenariats plus formels en matière de mobilité de la main-d'œuvre. Le Bureau du secrétaire provincial a récemment apporté un appui financier directement à la communauté francophone en vue de repérer d'autres pays sources d'immigrants francophones. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration en collaboration avec l'Assemblée communautaire fransaskoise, a récemment déposé un projet auprès du gouvernement fédéral visant à recruter des travailleurs francophones et à attirer des étudiants internationaux en provenance de l'île Maurice.



Recommandation 4

Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration collabore avec l'Assemblée communautaire fransaskoise afin d'identifier les pays ayant un bassin de population francophone qui sont en mesure de satisfaire aux besoins en main-d'œuvre de la province et aux objectifs de la communauté francophone.

Le gouvernement du Canada a aussi des objectifs audacieux en ce qui a trait aux immigrants d'expression française, objectifs qui pourraient bien servir les intérêts de la Saskatchewan. Depuis plusieurs années, le Canada appuie les efforts provinciaux en matière de recrutement international, particulièrement dans l'Europe occidentale. Tout effort entrepris par la Saskatchewan en vue de développer de nouveaux marchés dans la francophonie internationale s'attirerait facilement une importante aide financière du gouvernement fédéral en plus de faciliter la mise en œuvre de nos recommandations à la province.

L'éducation internationale – mettre à profit nos investissements

Nous croyons que notre plaque tournante pour l'éducation universitaire de langue française, l'Institut français de l'Université de Regina, est un des atouts de la Saskatchewan qu'il faut exploiter pleinement. Profiter de la présence croissante d'étudiants internationaux sur les campus dans l'ensemble du pays est au cœur de bon nombre de stratégies provinciales en immigration gagnantes.

À notre avis, l'Institut français aurait un rôle à jouer pour attirer plus d'étudiants internationaux d'expression française, non seulement dans les programmes de langue française, mais aussi dans les programmes de langue anglaise, et ce, sur des campus partout dans la province. Tout en manifestant une forte présence de la langue française sur le campus de l'Université de Regina, l'Institut français a aussi réussi à établir des partenariats fructueux dans de nombreux secteurs, à la fois avec la communauté et des universités canadiennes.

Misant sur ses forces, l'Institut français pourrait facilement :

- devenir un centre de recrutement et de rétention d'étudiants internationaux d'expression française;
- recruter activement des étudiants au moyen de partenariats et d'échanges formels avec des établissements scolaires dans des pays francophones d'intérêt stratégique pour la province;
- assumer la prestation et la coordination de soutien et de services à ces nouveaux étudiants après leur inscription à un établissement d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan.



Une question particulière relative à l'éducation internationale a été soulevée par les intervenants dans le cadre de nos consultations. Il n'y a actuellement aucun processus en place permettant de répertorier les étudiants internationaux d'expression française lorsqu'ils choisissent la Saskatchewan comme destination de choix. La mise en place d'un processus d'identification permettrait à l'Institut français d'approcher ces étudiants. Un tel processus devra toutefois respecter le droit à la protection de la vie privée des étudiants.

Recommandation 5

Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration encourage les institutions postsecondaires à mettre en œuvre un processus facilitant l'identification des étudiants parlant français du premier au troisième cycle qui respecte le droit à la protection de la vie privée.

Services d'établissement

Les communautés francophones de la Saskatchewan sont comparables à des petites collectivités dispersées au sein de nos villes et de nos villages dans l'ensemble de la province. Les Fransaskois se rencontrent dans les paroisses, les écoles et les centres communautaires et donnent vie à plusieurs institutions et services communautaires qui soutiennent la préservation de leur langue et l'épanouissement de leur culture. Il y a un peu plus de cinq ans, une vague de réfugiés d'expression française s'est mise à déferler dans la province, en même temps qu'une augmentation du nombre d'immigrants économiques en raison de la croissance de l'économie de la Saskatchewan. En peu de temps, ces mouvements ont eu des répercussions notables dans les petites communautés.

Dans les communautés, il n'a jamais été question de ne pas prendre la responsabilité d'accueillir et de soutenir ces nouveaux résidents d'expression française. Des groupes communautaires dans l'ensemble de la province ont réagi avec générosité de cœur et d'esprit. Cependant, ils se sont rapidement rendu compte qu'ils ne possédaient pas l'infrastructure communautaire pour fournir le même genre de services réguliers offerts par des organismes tels que les *Open Door Societies*. Malgré tout, ils ont mis à contribution tout leur réseau d'organismes communautaires afin de créer et d'offrir de nouveaux programmes et services en français destinés à leurs nouveaux voisins, et ce, avec des ressources financières limitées d'organismes fédéraux et provinciaux.

Au cours des cinq dernières années, cette situation a engendré un épuisement considérable dans les organismes de services communautaires régionaux et provinciaux. Bien qu'ils partagent les objectifs fédéraux et provinciaux en matière de croissance de l'immigration, ils estiment que leurs groupes communautaires



devraient bénéficier de soutien additionnel afin que dès leur arrivée, les nouveaux résidents aient accès à des services comparables en français.

Selon les organismes de financement fédéraux et provinciaux, une communauté qui est capable de démontrer qu'elle a grandi avec succès et peut tenir compte officiellement de ces nouveaux résidents serait en mesure de recevoir des fonds supplémentaires. Pour sa part, la communauté fransaskoise soutient qu'il devrait y avoir en place de solides structures favorables à l'établissement des nouveaux résidents d'expression française avant leur arrivée étant donné que les taux actuels de migration compromettent rapidement la capacité de la communauté à combler même les besoins les plus fondamentaux des nouveaux arrivants.

Un réseau communautaire – le modèle saskatchewanais de points d'entrée

Les communautés francophones ne sont pas les seules qui ont ressenti le stress engendré par l'augmentation récente de migrants dans la province. En réponse à ce défi généralisé, le gouvernement provincial s'est fait le champion des points d'entrée régionaux pour les nouveaux arrivants qui permet aux groupes communautaires de faire le réseautage de leurs services à travers 11 points d'accès dans l'ensemble de la province. Grâce à ce réseau, les nouveaux arrivants peuvent accéder aux services à proximité de chez eux et les groupes communautaires peuvent unir leurs ressources tout en bénéficiant d'appui supplémentaire de la province.

Ce modèle régional à l'intention de la population d'immigrants en Saskatchewan est très prometteur. Cependant, il présente un obstacle particulier pour la communauté francophone. Celle-ci a rapidement noté une difficulté à suivre un tel modèle qui cherche à renforcer la capacité dans 11 régions. Ses ressources organisationnelles déjà insuffisantes ne lui permettraient pas de garantir une capacité de services en langue française dans toutes ces régions, en plus d'interagir avec 11 réseaux et leurs commanditaires dans l'ensemble de la province.

Nous soutenons la recommandation que la communauté a faite à notre comité, soit de créer et de promouvoir un 12^e point d'entrée pour les nouveaux arrivants qui serait appuyé par le Réseau provincial en immigration déjà en place. Cette nouvelle passerelle n'offrirait que des services en français et ne couvrirait que les communautés fransaskoises, et ce, par l'entremise de leurs organismes communautaires sectoriels à l'échelle provinciale, plus particulièrement les régions urbaines de Saskatoon et Regina. Le modèle opérationnel de la communauté fransaskoise est soutenu par un réseau provincial d'organismes sectoriels qui est lui-même appuyé par 12 associations régionales réparties dans l'ensemble de la province.



Étant donné que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration donne déjà des fonds à la communauté francophone pour l'offre de services d'établissement, cette recommandation n'entraînerait pour la province qu'une reconnaissance formelle du réseau francophone et surtout, sa promotion en tant que point d'entrée provincial. Un tel statut permettrait aussi aux groupes communautaires d'accéder à du soutien et à de la formation tout en leur donnant la possibilité de participer pleinement, à titre de point d'entrée, au développement de services de soutien pour leurs concitoyens.

Recommandation 6

Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration crée un 12^e point d'entrée pour les nouveaux arrivants sous la direction de l'Assemblée communautaire fransaskoise et du Réseau provincial en immigration.

Le besoin d'une approche bien articulée

Actuellement, en ce qui a trait aux services d'établissement, les nouveaux arrivants de toutes les catégories, y compris les travailleurs étrangers temporaires, ont accès aux programmes du gouvernement provincial, tandis que le gouvernement fédéral, par l'entremise de Citoyenneté et Immigration Canada, s'occupe de tous les autres programmes d'établissement pour les immigrants, qu'ils soient résidents permanents ou réfugiés.

Bien que cette approche semble assez simple, les intervenants indiquent que cette double responsabilité bouleverse la stabilité des services communautaires en forçant les organismes récipiendaires à mettre en place des barrières artificielles au sein de leurs modèles de prestation de services. Les intervenants revendiquent une meilleure coordination des programmes provinciaux et fédéraux afin qu'ils soient en mesure d'offrir des services exhaustifs à tout client qui se présente à un de leurs centres de service, sans égard au statut d'immigration.

On ne peut pas s'attendre à ce qu'un de ces groupes accueille dans ses bureaux une personne accompagnée de sa famille et de ses bagages, à la recherche d'un emploi, d'un logement et d'autres services d'établissement, en disant : « Désolé, nous ne recevons pas le financement pour vous aider » ou « L'accord de financement particulier à votre cas n'a pas encore été signé, veuillez revenir dans quelques mois ».



Les intervenants ont suggéré une solution qui a piqué notre intérêt, et des représentants gouvernementaux y ont aussi fait allusion. Il s'agirait de transférer tous les programmes fédéraux d'établissement au gouvernement provincial, ce qui garantirait une approche plus coordonnée de tous les services d'établissement des immigrants sans égard au « statut ». On pourrait s'attendre à ce que ce changement augmente l'efficacité et l'efficience de ces services et permette aux organismes communautaires de mieux coordonner leur prestation de services.

Cela dit, si la province décidait d'adopter un tel modèle, elle devrait s'assurer de recevoir un financement particulier pour la composante francophone de son infrastructure d'établissement, compte tenu des obligations légale et constitutionnelle du gouvernement fédéral de fournir des services en langue française. Cette enveloppe particulière ferait en sorte que la communauté ne soit pas oubliée, comme c'est souvent le cas, dans la période de transition qui suivrait.

Recommandation 7

Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration amorce des négociations avec le gouvernement fédéral afin que des services d'immigration soient transférés au gouvernement provincial. Le transfert de responsabilités comprendrait le maintien des services en langue française.

Rappeler l'importance de favoriser un choix éclairé en matière d'éducation

Tout comme les autres écoles de la province, nos écoles fransaskoises sont à l'avant-garde des efforts d'intégration. Elles collaborent activement pour s'assurer que la première génération de nouveaux arrivants obtient l'aide et les connaissances nécessaires pour contribuer à l'essor de nos communautés et de notre province. Leur rôle va au-delà de l'éducation des enfants; elles deviennent aussi le lien principal entre les familles immigrantes et leur collectivité locale.

Il n'y a pas de doute qu'il existe un besoin de soutien additionnel et de coordination de services au sein du réseau des écoles fransaskoises. Nous espérons que les recommandations présentées en [juin 2010](#) dans notre dernier rapport touchant ce même domaine aideront à faire en sorte que nos établissements scolaires disposent des ressources suffisantes pour jouer pleinement leur rôle de fournir aux familles immigrantes un accès à des services complets d'établissement.



Nous souhaitons aussi réitérer l'importance de communiquer à toutes les familles immigrantes l'information complète à l'égard des choix d'écoles dans la province, y compris le réseau des écoles francosaskoises. Trop souvent, les familles d'expression française sont dirigées vers le régime pédagogique anglais par des personnes bien intentionnées prétextant que cette direction facilite l'intégration.

Dans notre dernier rapport, nous avons recommandé au ministère de l'Éducation de publier un guide complet visant à faciliter le choix d'école des nouveaux immigrants. Ce guide pourrait être mis à la disposition du public dans les centres de services aux immigrants dans l'ensemble de la province en vue d'aider les nouvelles familles à faire des choix éclairés à cet égard.

Prochaine rencontre

Mesure des résultats à ce jour

Les membres du Comité (constitué pour une période de trois ans) se réuniront trois fois par année jusqu'au printemps 2011, moment où le mandat du Comité sera révisé.

Le Comité a l'intention de produire un rapport semblable à celui-ci à la suite de chaque réunion thématique et de formuler des recommandations pour la secrétaire provinciale.



BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL
Comité consultatif en matière d'affaires francophones
LISTE DES MEMBRES

René Carpentier, président

M. Carpentier, un entrepreneur, est associé directeur général au sein d'un groupe de consultation et de gestion de projets à Regina. Pendant plusieurs années, il a œuvré au sein d'organismes francophones régionaux et provinciaux, siégeant notamment au Conseil de la coopération de la Saskatchewan. Il s'agit de son premier mandat à la présidence du Comité.

Michel Dubé, membre d'office

Originaire de Prince Albert, M. Dubé a travaillé dans les domaines du journalisme et du développement communautaire, et a contribué à la mise sur pied de la structure de gouvernance des écoles francophones. Cet entrepreneur a été élu représentant communautaire de la région de Prince Albert à l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) en 1999, association qu'il a présidé de 2006 à 2010.

Laurette Lefol

M^{me} Lefol est née et a grandi en Saskatchewan et elle est active dans sa communauté de Saskatoon. Détentrice du titre de comptable en management accréditée, M^{me} Lefol possède aussi des compétences en ressources humaines et en gestion, et elle est bien connue dans le milieu des organismes sans but lucratif.

David Lawlor

Musicien et compositeur passé maître des arrangements musicaux et de l'utilisation du multimédia, M. Lawlor est bien connu sur la scène culturelle provinciale, nationale et même internationale. Il est professeur de français langue seconde à l'Université de Regina et s'intéresse particulièrement à l'élaboration et à l'enseignement de cours sur Internet.

Jean Nepo Murwanashyaka

M. Murwanashyaka a vécu dans plusieurs pays et régions avant de venir s'établir à Saskatoon. Travaillant au sein d'une firme d'ingénieurs du secteur minier, il a acquis des connaissances et une expertise en gestion de projets, en génie des procédés et en analyse de problèmes. M. Murwanashyaka est aussi très actif au sein de la communauté franco-africaine de Saskatoon.



André Nogue

Après avoir grandi dans le milieu rural de la Saskatchewan, M. Nogue a fait carrière dans la fonction publique fédérale, ce qui lui a permis d'acquérir une solide expertise dans le domaine de la gestion des programmes sur les langues officielles. Il connaît très bien la communauté fransaskoise, ses besoins et les enjeux auxquels elle est confrontée. Maintenant retraité, M. Nogue habite à Regina.

Claudia Poirier

Native du sud-est de la Saskatchewan, M^{me} Poirier dirige une entreprise agricole avec son mari. Préoccupée par l'éducation de ses enfants, elle s'est impliquée très tôt dans la gestion scolaire, d'abord au sein du conseil scolaire de son quartier et plus tard au sein du Conseil scolaire fransaskois de Bellegarde et du conseil scolaire provincial. Ajoutons qu'elle a reçu la Médaille du centenaire de la Saskatchewan en 2006.

Joselle Stringer

M^{me} Stringer, qui est originaire de Gravelbourg, a travaillé dans les secteurs du développement communautaire et du tourisme dans le sud de la Saskatchewan. Propriétaire d'un centre de conditionnement physique, elle a appris plusieurs langues, dont l'espagnol. M^{me} Stringer travaille actuellement dans le milieu de la culture à Regina et est très active dans sa communauté.

